

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 613 Avenant à convention d'équipement avec le Théâtre aux Mains Nues – compagnie des marionnettes Alain Recoing - (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DAC 727 des 16, 17 et 18 décembre 2013 autorisant la signature de deux conventions relatives à extension du Théâtre aux Mains Nues dans le cadre de l'opération ANRU du quartier Saint-Blaise, l'une pour la RIVP d'un montant de 114.953 euros et l'autre pour le Théâtre aux Mains Nues d'un montant de 93.417 euros ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer un avenant à convention d'équipement avec le Théâtre aux Mains Nues – compagnie des marionnettes Alain Recoing - (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La durée de la convention en date du 19 décembre 2013 relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 93.417 euros au Théâtre aux Mains Nues – compagnie des marionnettes Alain Recoing -, 7, square des Cardeurs, 75020 Paris, est prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO